

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 14 mai 2018 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M <sup>mes</sup>	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Marc-André Dufour	Sainte-Louise
	Clément Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

#### **1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8128-05-18 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 9 avril 2018
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
  - 5.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 216-2018 de la municipalité de L'Islet
  - 5.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 764-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
  - 5.3- Travaux d'entretien des branches 4 et 5 de la rivière Buckley prévus dans la municipalité de Saint-Marcel
- 6- Développement local et régional
  - 6.1- Financement «Place aux jeunes 2018-2019»
  - 6.2- ARTERRE
  - 6.3- Internet haute vitesse et téléphonie cellulaire
  - 6.4- Stratégie jeunesse

- 7- Développement économique
  - 7.1- État d'avancement du processus de mise en place du département de développement économique
  - 7.2- Fonds local de solidarité
  - 7.3- Fonds local d'investissement
    - 7.3.1- Reddition de comptes 2017
    - 7.3.2- Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2017
- 8- Rencontre d'information sur la MRC
- 9- Administration
  - 9.1- Comptes à accepter
- 10- Cour municipale
- 11- Évaluation municipale
- 12- Matières résiduelles
- 13- Sécurité incendie
- 14- Transport collectif régional
- 15- Compte rendu des comités
- 16- Seconde période de questions pour le public
- 17- Correspondance
- 18- Autres sujets
- 19- Prochaine rencontre
- 20- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 6.5- Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022

### **3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2018**

8129-05-18

Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 9 avril 2018, tel que rédigé.

### **4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

## 5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 5.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 216-2018 de la municipalité de L'Islet

8130-05-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la municipalité de L'Islet a adopté le règlement numéro 216-2018 modifiant les règlements 158-2013, 159-2013 et 157-2013;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le conseil de L'Islet considère important de modifier ses règlements afin d'intégrer sa nouvelle cartographie des zones inondables et de se conformer aux dernières modifications apportées au SADRR;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le conseil de L'Islet considère important de modifier le règlement de zonage 158-2013 afin d'agrandir la zone 28Ra à même la zone 29lc afin de permettre la construction résidentielle sur les lots 2 939 154 et 4 598 881;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 216-2018 respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement</i> (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Eddy Morin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 216-2018 de la municipalité de L'Islet. Le règlement respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement</i> (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

### 5.2- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 764-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

8131-05-18	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 764-18 modifiant le règlement de zonage 705-13;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le conseil de Saint-Jean-Port-Joli considère important de modifier son règlement de zonage afin de modifier la marge de recul exigée à partir de la bande de protection riveraine;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions

du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 764-18 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Jean-François Pelletier et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 764-18 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

### **5.3- Travaux d'entretien des branches 4 et 5 de la rivière Buckley prévus dans la municipalité de Saint-Marcel**

8132-05-18 **CONSIDÉRANT QU'** une demande d'entretien des branches 4 et 5 de la rivière Buckley, dans la municipalité de Saint-Marcel, a été déposée afin d'améliorer l'écoulement normal des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une visite de terrain, il y a lieu d'intervenir dans ledit cours d'eau afin d'assurer un drainage suffisant des terres agricoles contiguës au cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, la MRC de L'Islet a obtenu la compétence de la gestion de l'ensemble des cours d'eau sur son territoire et doit appliquer les principales dispositions qui encadrent les interventions sur les cours d'eau municipaux identifiés dans la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de cette loi, la MRC a donc l'obligation d'intervenir dans les cours d'eau municipaux afin d'assurer l'écoulement normal des eaux et de les maintenir dans l'état requis par la loi, le règlement, les procès-verbaux ou les actes d'accord qui les régissent;

**CONSIDÉRANT QUE** les contribuables intéressés ont été ou seront rencontrés prochainement afin de discuter des travaux proposés par la MRC de L'Islet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité concernée devra appuyer les travaux d'entretien de ce cours d'eau prévus par la MRC de L'Islet et devra acquitter la facture qui y sera associée;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil de la MRC doit décréter les travaux dans le cours d'eau par résolution;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Clément Fortin, appuyé par M. André Simard et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet décrète les travaux d'entretien dans une partie des branches 4 et 5 de la rivière Buckley sur les lots 5 347 060, 5 347 061, 5 347 147 et 5 347 148, sur une longueur d'environ 638 mètres pour la branche 4 et 384 mètres pour la branche 5 afin de s'assurer de

l'écoulement normal des eaux et qu'ils soient exécutés par la MRC de L'Islet.

## **6- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

### **6.1- Financement «Place aux jeunes 2018-2019»**

8133-05-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M<sup>me</sup> Denise Deschênes d'octroyer la somme de 3 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi pour la réalisation de l'édition 2018-2019 de Place aux jeunes dans la MRC de L'Islet et que cette somme soit puisée du Fonds de développement des territoires.

### **6.2- ARTERRE**

Le directeur général présente les détails reliés à la mise en place du déploiement du projet ARTERRE pour la région de la Chaudière-Appalaches piloté par la MRC de L'Islet.

### **6.3- Internet haute vitesse et téléphonie cellulaire**

Il est convenu que la direction générale préparera un résumé synthèse de l'étude réalisée par CIMA + sur les services d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire.

### **6.4- Stratégie jeunesse**

8134-05-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu que la MRC de L'Islet dépose une demande d'aide financière au Secrétariat à la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets de la Stratégie jeunesse 2016-2021 pour la réalisation de la phase II de la Stratégie jeunesse pour la «Région de L'Islet» et mandate son directeur général, M. Patrick Hamelin, à signer les documents afférents à cette demande.

### **6.5- Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022**

8135-05-18 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu que la MRC de L'Islet soit signataire de l'Entente sectorielle pour la persévérance scolaire et la réussite éducative en Chaudière-Appalaches 2018-2022 et d'autoriser le préfet, M. René Laverdière, à signer l'entente.

## **7- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **7.1- État d'avancement du processus de mise en place du département de développement économique**

Le directeur général présente l'état d'avancement du processus de mise en place du département de développement économique.

### **7.2- Fonds local de solidarité**

8136-05-18 Il est proposé par M<sup>me</sup> Céline Avoine, appuyé par M<sup>me</sup> Anne Caron et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité de la MRC de L'Islet dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI);
- D'autoriser une contribution non remboursable de 50 000 \$ afin de permettre la mise en place du FLS;

- D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tel fonds.

### **7.3- Fonds local d'investissement**

#### **7.3.1- Reddition de comptes 2017**

Le directeur général dépose la reddition de comptes 2017 du FLI préparée par le CLD. Il mentionne que le rapport indique que le CLD a réalisé 6 interventions financières en 2017, pour une contribution totale du FLI de 255 000 \$ et un investissement total de plus de 4,5 millions \$. On prévoit que ces investissements permettront, à terme, de créer 18 emplois et en consolider 188 autres.

8137-05-18 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité d'adopter la reddition de comptes 2017 pour le Fonds local d'investissement (FLI).

#### **7.3.2- Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2017**

Le directeur signale que le CLD n'a effectué qu'une seule radiation en 2017 pour une somme d'un peu moins de 19 515 \$.

8138-05-18 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport 2017 des états des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement.

### **8- RENCONTRE D'INFORMATION SUR LA MRC**

Il est convenu de la tenue de deux soirées d'information sur les activités de la MRC à l'intention des élus municipaux. Une première se tiendrait ce printemps alors qu'une autre se déroulerait à l'automne.

### **9- ADMINISTRATION**

#### **9.1- Comptes à accepter**

8139-05-18 Il est proposé par M. Eddy Morin, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 14 mai 2018, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 275 206.35 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

### **10- COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet.

### **11- ÉVALUATION MUNICIPALE**

Aucun sujet.

### **12- MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet.

### **13- SÉCURITÉ INCENDIE**

Présentation par M<sup>me</sup> Denise Deschênes du compte rendu des réunions du comité de sécurité incendie tenues les 11 avril et 9 mai 2018.

### **14- TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL**

Aucun sujet.

### **15- COMPTE RENDU DES COMITÉS**

Aucun compte rendu n'est présenté à l'assemblée.

### **16- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question n'est soumise par le public.

### **17- CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

### **18- AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est soumis à l'assemblée.

### **19- PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 11 juin 2018 à 19 h 30.

### **20- LEVÉE DE LA SESSION**

8140-05-18

Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Marc-André Dufour et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 h 00.

---

René Laverdière, préfet

---

Patrick Hamelin, sec.-trés.